



Face à l'épisode de canicule exceptionnel que traverse actuellement notre territoire, nous avons souhaité vous adresser cette édition spéciale de *La Nouvelle Chapelloise*.

Information Préfectorale :

Passage du département de la Creuse en vigilance ROUGE canicule

Le Préfet de la Creuse, Jean-Philippe Legueult, vous informe du passage en vigilance rouge canicule à compter du 21 juin 2026 à 12h.

L'épisode caniculaire se poursuit et s'intensifie en raison d'une masse d'air très chaud sur la région. On attend des températures supérieures à 35°C, avec des pics pouvant aller jusqu'à plus de 40°C localement. Les nuits sont de plus en plus chaudes avec des températures de plus de 21°C, voire 25°C par endroit.

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaure-et-leurs-effets-sur-la-sante>

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS

chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU

sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • Alcanicule

Quelques conseils de prévention en période de forte chaleur peuvent vous permettre de prendre soin de vous et de vos proches :

- Buvez régulièrement de l'eau et sans attendre d'avoir soif.
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour.
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.
- Restez au frais plusieurs heures par jour dans un lieu frais
- Privilégiez les activités douces.
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais).
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

Activation du numéro vert « Canicule info service » au 0 800 06 66 66

Nous vous partageons une information reçue de VigiEau concernant l'évolution de la situation sur l'utilisation de l'eau à La Chapelle-Baloue.

- ☐ l'eau du robinet passe en alerte
- ☐ l'eau prélevée dans les cours d'eau passe en alerte
- ☐ l'eau prélevée dans les nappes passe en alerte

Ces niveaux peuvent nécessiter l'adoption de restrictions pour préserver nos ressources en eau. Pour obtenir le détail des mesures concernant cette adresse, nous vous invitons à consulter le site Vigieau.

[Je consulte les restrictions](#)



Eau superficielle

Il s'agit pour l'essentiel des cours d'eau, des lacs et des eaux de ruissellement. Vous êtes concernés si vous prélevez directement dans un cours d'eau.



Eau souterraine

Ce sont toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol : les nappes phréatiques, nappes profondes, etc. Vous utilisez cette eau, si vous disposez d'un puits ou d'un forage.



Eau potable

L'eau potable provient des nappes et des cours d'eau. Elle est traitée en plusieurs étapes afin de lui donner la qualité de l'eau potable. Elle est ensuite acheminée jusqu'à votre domicile.

Les dates à retenir:

- **Samedi 27 juin:** Prochain conseil municipal, aura lieu à la salle Aristide CARTEAU à 10h.

Il est rappelé que les procès-verbaux des conseils municipaux sont disponibles en mairie et un Compte rendu affiché sur les panneaux de la commune.

Informations pratiques:

Dans l'attente d'un nouveau secrétariat de Mairie, M. le Maire assure une permanence à la Mairie:

- mardi de 9h à 12h
- mercredi de 9h à 12h

En cas d'urgence:

M. Le Maire: 07 43 69 02 86

1^{ère} adjointe : 06 24 46 58 15

Pour toutes communications

Secrétariat : 05 55 63 53 85

communelachapellebaloue@wanadoo.fr